

# Programmes de langues étrangères pour l'école primaire

Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues

Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences

## Hors-série n° 8 du 30 août 2007

Programmes de l'enseignement de langues étrangères pour l'école primaire

du CE1 au CM2

Niveau A1 visé

54h

contenu par niveau

## Hors-série n° 3 du 19 juin 2008

Les nouveaux programmes pour l'école primaire - Horaires et programmes - Cycle des apprentissages fondamentaux

du CP au CM2

CP sensibilisation (pas de contenu)

Les élèves doivent avoir acquis le niveau A1

## Bulletin officiel n° 27 du 8 juillet 2010

Livret personnel de compétences (LPC)

## Bulletin officiel n° 18 du 5 mai 2011

Circulaire de rentrée 2011

Sensibilisation à l'école maternelle

*«Aujourd'hui, l'enseignement des langues vivantes est obligatoire dès le CE1 et une sensibilisation est proposée en CP. Il est souhaitable que cette sensibilisation commence plus tôt, dès l'école maternelle.»*

## Bulletin officiel n° 1 du 5 janvier 2012

Programmes d'enseignement de l'école primaire

Progressions EDUSCOL

du CP au CM2

## Bulletin officiel n° 29 du 29 mars 2012

Circulaire de rentrée 2012

Diversité des langues vivantes à l'école élémentaire

*«La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute de sonorités liées à d'autres langues en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école.»*

## Lettre aux enseignants 26/06/2012

*«L'enseignement des langues est un enjeu fondamental pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Il continuera d'obéir, pour la prochaine année scolaire, aux dispositions en vigueur.»*